

QUESTIONNAIRE ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

1. NATURE DE LA DEMANDE

Offre Nouvelle affaire

2. PRENEUR D'ASSURANCE

Nom : _____ Forme juridique : _____
Adresse : _____ Code Postal : _____ Commune : _____
Tél/GSM : _____
E-mail : _____ Site internet : _____
NEON : _____
Activité principale : _____
NACE : _____

3. QUALITE

Entrepreneur Maître d'ouvrage
 Autre : _____

4. TYPE D'OUVRAGE

Nouvelle construction
 Rénovation/ Transformation avec atteinte à la structure portante
 sans atteinte à la structure portante
 avec intervention d'un architecte
 sans intervention d'un architecte
 Logement usage mixte (logement de >50%)
 Autres : _____

Description des travaux : _____

Situation :

Rue : _____ Numéro _____ Boîte _____

Code Postal : _____ Commune : _____

A défaut d'adresse :

Référence cadastrale : _____

Permis d'urbanisme : _____

Valeur des travaux hors TVA (devis) : _____

Valeur du bâtiment : _____

Période de construction :

Date prévue pour le début des travaux : _____

Date prévue pour la fin des travaux : _____

5. DONNEES TECHNIQUES

Type de construction :

immeuble isolé mitoyen
 traditionnelle préfabriquée mixte structure métallique
 portée maximale supérieure à 10 mètres
 toiture/façade verte

Nombre de niveau(x) hors sol : _____

Nombre de niveau(x) de sous-sol : _____

Type de fondations :

semelles radier dalles puits pieux - type : _____

Des travaux de construction 'non-courants' sont-ils utilisés ? Oui Non

Si oui, lesquels ? _____

Par qui vont-ils être effectués? _____

6. DOCUMENTS À FOURNIR

Veuillez joindre toute documentation pouvant être utile à l'assureur pour l'appréciation du risque. Et notamment:

- Clauses du cahier des charges relatives aux assurances
- Nom du contrôleur technique éventuel :
- Antécédents sinistres éventuels

7. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel (« les données personnelles ») communiquées par la personne concernée ou reçues légitimement par AXA Belgium, responsable des traitements, peuvent être traitées par la compagnie en vue de la gestion du fichier des personnes, de la gestion des contrats d'assurance et des sinistres, du service à la clientèle, de la gestion de la relation avec l'intermédiaire d'assurance, de marketing direct, de la détection, prévention et lutte contre la fraude, de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de l'acceptation des risques, de la surveillance du portefeuille, d'études statistiques. Ces traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat d'assurance, au respect d'une obligation légale ou aux intérêts légitimes d'AXA Belgium.

Dans la mesure où la communication des données personnelles est nécessaire pour permettre de réaliser les finalités énumérées ci-dessus, ces données peuvent être communiquées à d'autres entreprises membres du groupe AXA, à des entreprises et/ou à des personnes en relation avec celles-ci ainsi qu'aux autorités publiques compétentes. La personne concernée peut demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de ses données personnelles, choisir d'en limiter l'usage ou s'opposer à leur traitement. Dans le cas où la personne concernée a donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de ses données, elle peut la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'exécution de son contrat.

AXA Belgium veille à assurer un niveau adéquat de protection lorsque les données personnelles sont transférées hors Union Européenne.

La personne concernée peut obtenir plus d'informations et exercer ses droits via le site internet www.AXA.be ou par courrier postal à l'adresse suivante : AXA Belgium - Data Protection Officer (TR1/884), Place du Trône 1, 1000 Bruxelles.

8. DÉCLARATION ET CONSÉQUENCES DE LA SIGNATURE DU QUESTIONNAIRE

Le preneur d'assurance certifie que les déclarations qui précèdent sont sincères, véritables et complètes dans tous les détails, même si elles ne sont pas écrites de sa main. Il déclare savoir qu'une omission ou déclaration inexacte peuvent, dans les limites définies par la Loi du 4 avril 2014 relative aux assurances, entraîner la nullité du contrat

La signature du questionnaire ne fait pas courir la couverture. Le questionnaire n'engage ni le candidat preneur d'assurance ni l'assureur à conclure le contrat. Si dans les trente jours de la réception du questionnaire, l'assureur n'a pas notifié au candidat preneur d'assurance, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit le refus d'assurer, il s'oblige à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts.

Fait à _____, le _____.

Nom du signataire : _____

Fonction du signataire : _____

SIGNATURE précédée de la mention 'LU ET APPROUVE'

Avertissement

Les assureurs mettent toute leur vigilance à dépister les fraudes et tentatives de fraude à l'assurance. Vous qui êtes de bonne foi, vous pouvez compter sur nous ; aidez-nous à prévenir les abus pour ne pas payer inutilement pour les autres. On entend par « fraude à l'assurance » le fait d'induire une entreprise d'assurances en erreur délibérément lors de la conclusion d'un contrat d'assurance, ou pendant la durée de celui-ci, ou encore lors de la déclaration ou du traitement d'un sinistre, dans le but d'obtenir une couverture d'assurance ou une prestation d'assurance. Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie à l'assurance envers la compagnie d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance mais peut faire également l'objet de poursuites pénales, sur la base de l'article 496 du Code pénal. La compagnie d'assurances pourra, le cas échéant, communiquer au GIE Datassur des données à caractère personnel pertinentes dans le cadre exclusif de l'appréciation des risques et de la gestion des contrats et des sinistres y relatifs. Toute personne a le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification des données la concernant auprès de Datassur par une demande datée et signée accompagnée d'une copie de sa carte d'identité adressée à Datassur, Square de Meeûs 29 à 1000 Bruxelles.

